

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 15 AVRIL 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024;
- 4. Administration générale;**
 - 4.1. Amendement de la résolution 2024-03-55 afin d'en modifier le coût d'acquisition de logiciels aqueduc, bornes d'incendie et égout/Affection au fonds de roulement;
 - 4.2. Inspection de la promenade et mandat à Option aménagement;
 - 4.3. Programme PRABAM / Acquisition d'une génératrice et d'une thermopompe au Centre des Loisirs;
 - 4.4. Remplacement de la toiture au 187, rue du Bord-de-l'Eau;
 - 4.5. Dépôt et présentation du projet de règlement no 406 ayant pour objet d'amender le règlement no 345 concernant les événements spéciaux tout particulièrement l'article 4 « Contenu de la demande » ; Reporté
 - 4.6. Dépôt et présentation du projet de règlement no 407 ayant pour objet d'amender le règlement no 339 relatif au colportage et au commerce itinérant aux fins de permettre la vendre de produits alimentaires dans un kiosque dans le cadre d'évènements spéciaux soit l'article 6 intitulé « Permis au commerce itinérant ». Reporté
 - 4.7. Dépôt d'une lettre du ministre des Affaires Municipales concernant une transfert ponctuel;

- 4.8. Avis de présentation et projet de règlement visant l'acquisition de deux véhicules pour le département des travaux publics.
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer- mars 2024;
 - 5.2. Résolution aux fins d'abroger la résolution 2024-03-63/Théâtre de Beloufilles;
 - 5.3. Demande d'aide financière de la Corporation B.E.S.T. Golf Tadoussac;
 - 5.4. Signature d'un bail de location/Logement du personnel;
 - 5.5. Demande d'aide financière dans le cadre du 50 ième anniversaire de la Marina de Tadoussac;
 - 5.6. Droit d'auteur/Marc Loïselle Photographe;
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Demande de dérogation mineure du 32, rue des Forgerons Nord;
 - 6.2. Formation obligatoire des membres du comité consultation d'urbanisme; Reporté
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Inspection des systèmes de protection cathodique du quai de Tadoussac;
 - 7.2. Inspection et remise en service de la passerelle;
 - 7.3. Approbation du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable;
- 8. Développement économique**
- 9. Tourisme**
 - 9.1. Contrat de location d'une espace promotionnel à la Maison du Tourisme;
 - 9.2. Invitation au Forum des Plus Beaux Villages du Québec et à l'assemblée générale annuelle;
 - 9.3. Dépôt du bilan de la saison touristique 2023 à la Maison du Tourisme;
 - 9.4. Droits d'auteur /Marc Loïselle, photographe;
- 10. Ressources humaines**
 - 10.1. Stagiaire en urbanisme;
 - 10.2. Contrat ponctuel comptable;
 - 10.3. Démission de la technicienne comptable;
 - 10.4. Affichage du poste de technicien (ne) comptable;
 - 10.5. Responsable de la gestion documentaire (3 mois);
 - 10.6. Contrat de travail du responsable de port;
 - 10.7. Embauche d'un chef d'équipe à l'information et la circulation routière;
- 11 Loisirs et communautaire**
 - 11.1. Programme d'assistance financière aux célébrations régionales 2024 ;
- 12. Sécurité publique et civile**
 - 12.1 Acquisition d'Horizon Mobile de radios portatives, micro et batteries au service incendie;
 - 12.2. Réparation des trois portes de la caserne;
 - 12.3. Autorisation de procéder au lettrage de la remorque de sauvetage;
 - 12.4. Correspondance/ CAUREQ -Redistribution aux municipalités de la CAUREQ;
- 13. Correspondances**
 - 13.1. Lettre de l'association forestière et du ministère des ressources naturelles et forêts / Mois de l'arbre

14 .Périodes de questions
15. Affaires nouvelles

15.1. Avis de présentation d'un règlement no 253-48 modifiant le règlement 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications visant à contingentier les hébergements touristiques de tous genres ainsi que les changements d'usages en lien avec l'hébergement et les bâtiments accessoires.

16. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION
2024-04-91

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires municipales.

RÉSOLUTION
2024-04-92

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

RÉSOLUTION
2024-04-93

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-03-55 AFIN D'EN
MODIFIER LE COÛT D'ACQUISITION DE LOGICIELS AQUEDUC,
BORNES D'INCENDIE ET ÉGOUT/AFFECTATION AU FONDS DE
ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par PG Solutions était de soixante (60) jours lors du dépôt au conseil et que ce délai est expiré;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle offre de service avec l'ajout d'éléments supplémentaires a été déposée par PG Solutions le 21 mars 2024 ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil amende la résolution 2024-03-55 afin de modifier l'offre de service de la Firme PG Solutions déposée le 21 mars 2024 au montant de 11 644,10\$ taxes incluses au lieu de 9 064,63\$ taxes incluses pour l'acquisition de logiciels aqueduc, bornes incendie et égout.

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ladite entente de service avec la Firme PG Solutions ;

QUE les crédits au montant de 11 644,10\$ taxes incluses soient prélevés au fonds de roulement et remboursables en 5 versements égaux et consécutifs à compter de 2025.

**RÉSOLUTION
2024-04-94**

**INSPECTION DE LA PROMENADE ET MANDAT À OPTION
AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une inspection de la promenade a été effectuée par l'équipe d'ingénierie Côté Jean en date du 13 mars 2024 à la suite du mandat octroyée à la firme Option aménagement Inc. dans le projet phase 2 de Destination Tadoussac ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette visite l'équipe en ingénierie a observé certains éléments à être corrigés au niveau de la structure inférieure de la promenade;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels en ingénierie sont d'avis que la prudence requiert d'intervenir avant l'ouverture de la haute saison afin de s'assurer que les utilisateurs puissent circuler en toute sécurité ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil octroie une demande d'honoraires supplémentaires au mandat à Option aménagement avec l'équipe d'ingénierie Côté Jean au montant de 5 500\$ plus les taxes applicables et facturable à taux horaire aux fins d'identifier dans un rapport sommaire les modifications à faire temporairement sur la terrasse avant la saison estivale.

**RÉSOLUTION
2024-04-95**

**PROGRAMME PRABAM / ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE ET
D'UNE THERMOPOMPE AU CENTRE DES LOISIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes pour l'installation d'une génératrice et d'une thermopompe pour le bâtiment des loisirs de Tadoussac comprenant le démantèlement de la fournaise ainsi que l'installation d'un réservoir de propane pour le chauffage auprès des entreprises suivantes :

- Mario Duchesne Électrique Inc. au montant incluant les taxes :62 023.26\$
- Solugaz Propane Inc. au montant incluant les taxes : 6 389.29\$;

QUE les crédits requis soient prélevés a même la subvention du ministère des affaires municipales dans le cadre du programme PRABAM ;

QUE cette résolution remplace et modifie les résolutions antérieures dans le cadre du programme PRABAM.

**RÉSOLUTION
2024-04-96**

**REPLACEMENT DE LA TOITURE AU 187, RUE BORD-DE-L'EAU/
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la propriété de la municipalité de Tadoussac soit l'édifice Desjardins située au 187, rue Bord-de-l'Eau doit être refaite;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions H.C.N. Inc. a déposé une soumission datée du 9 avril 2024 au montant de 38 452,24\$ taxes incluses pour procéder au changement de la toiture ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie le contrat de la réparation de la toiture de la propriété de la municipalité de Tadoussac soit l'édifice Desjardins situé au 187, Bord-de-l'Eau à la compagnie les Constructions H.C.N. Inc. au montant de 38 452,24\$ telle que spécifiée à leur soumission datée du 9 avril 2024 ;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES CONCERNANT UN TRANSFERT PONCTUEL**

Dépôt d'une lettre du ministre des Affaires Municipales, Madame Andrée Laforest à l'effet que le ministère effectuera en 2024 un transfert ponctuel aux municipalités de 15 000 habitants et moins afin de soutenir de nombreuses initiatives municipales.

**AVIS DE PRÉSENTATION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 408
POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES POUR LE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Tadoussac tenue le 15^{ième} jour du mois d'avril 2024 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je soussignée, Mirelle Pineault, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 408 l'acquisition de véhicules pour le département des travaux publics et un emprunt de 85 000\$;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté

Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 15 IÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

Mireille Pineault, conseillère

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 408
L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES POUR LE DÉPARTEMENT
DES TRAVAUX PUBLICS ET UN EMPRUNT DE 85 000\$**

Monsieur le maire, Richard Therrien, présente le projet de règlement numéro 408 ayant pour objet l'acquisition de véhicules pour le département des travaux publics et un emprunt de 85 000\$.

Des copies du projet de règlement ont été rendus disponibles pour les gens présents à la séance et à l'hôtel de ville.

**RÉSOLUTION
2024-04-97**

COMPTES À PAYER –MARS 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 237 097.54\$ incluant les salaires au 31 mars 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Jane Chambers Evans;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RÉSOLUTION
2024-04-98**

RESOLUTION AUX FINS D'ABROGER LA RESOLUTION 2024-03-63/THEATRE DE BELOUFIILLES

CONSIDÉRANT QUE la troupe de Théâtre des Beloufilles a annoncé qu'elle ne tiendrait pas ses activités pour la saison 2024;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil abroge la résolution 2024-03-63 autorisant le paiement d'une somme de 4 000\$ et ce, dans le cadre de la taxe spéciale pour soutenir le développement et les événements 2024.

**RÉSOLUTION
2024-04-99**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA CORPORATION B.E.S.T.
GOLF TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac a adressé une demande d'aide financière au montant de 2 385\$ afin de procéder à la réfection du trou no1 dont la structure fait partie de la signature patrimoniale du Club ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant de 1000\$ par année pour 2024 et 2025 soit une période de deux ans pour la réfection du trou no1 de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac afin d'en protéger la structure patrimoniale et demande à ladite Corporation que l'indication du support financier de la Municipalité soit indiquée sur la structure.

**RÉSOLUTION
2024-04-100**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL / LOGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac fait face à un manque de main-d'œuvre en raison de la complexité pour eux de se loger à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un logement dans l'édifice du 144, rue du Bateau-Passeur permet de pouvoir offrir un logement pour un nouvel employé, attendu que les frais pour le logement seront à la charge de l'employé;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la signature d'un bail de location d'un logement au 144 du Bateau-Passeur aux fins d'héberger le personnel de la Municipalité.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac ledit bail de location de cession de bail.

**RÉSOLUTION
2024-04-101**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU 50 IÈME
ANNIVERSAIRE DE LA MARINA DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Marina de Tadoussac, dans le cadre de leur 50^{ième} anniversaire, s'est adressée à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière de 1 000\$ dans le cadre de leurs activités;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière de 500\$ à la Marina de Tadoussac pour la tenue de leurs activités dans le cadre du 50^{ième} Anniversaire de leur organisation.

**RÉSOLUTION
2024-04-102**

DROIT D'AUTEUR / MARC LOISELLE, PHOTOGRAPHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre datée du 15 février 2024, de Monsieur Marc Loiseau, photographe, concernant la publication de l'absence de ses droits d'auteur pour l'utilisation d'images qui ont déjà été payés par la municipalité à M. Loiseau d'une photo sur notre site Web depuis 2017 selon ses prétentions sans aucune licence ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Loiseau nous réclame une somme de 2 257,50\$ taxes incluses pour également l'utilisation d'une photo qui ne ferait pas partie des images acquises et payées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en mesure de vérifier l'absence de l'indication du crédit photo et non de la prétention de M. Loiseau quant à la responsabilité de la municipalité pour la publication d'une photo qui remonterait à 2017 selon ce dernier ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 500\$ à M. Marc Loïselle pour les crédits photos des droits déjà acquis et rejette la demande de 1 500\$.

**RÉSOLUTION
2024-04-103**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 32 RUE DES FORGERONS
NORD**

ATTENDU QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 01-2024 soumise par la propriétaire du 32 des Forgerons Nord ;

ATTENDU QUE la demande vise à respecter le règlement de zonage numéro 253 afin de régulariser l'implantation du garage se trouvant à 1,38 mètres de la ligne latérale du terrain, attendu que la marge latérale prescrite au règlement est de 2 mètres ;

ATTENDU QUE le garage devra être maintenu comme un bâtiment accessoire;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande est recommandée positivement ;

ATTENDU QUE le Conseil a permis aux personnes intéressées de se faire entendre sur ce dossier lors de la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 01-2024 pour la propriété du 32, rue des Forgerons Nord ;

**RÉSOLUTION
2024-04-104**

**INSPECTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION CATHODIQUE DU
QUAI DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de procéder à une inspection des systèmes de protection cathodiques du quai et ce, annuellement.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 5 000\$ plus les taxes applicables pour l'inspection des systèmes de protection cathodique du quai de Tadoussac par l'entreprise les Services Métallurgiques du Québec Ltée.

**RÉSOLUTION
2024-04-105**

INSPECTION ET REMISE EN SERVICE DE LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obligatoirement procéder annuellement à l'inspection de la passerelle mobile afin d'obtenir un certificat de conformité signé par un ingénieur ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 7 975\$ taxes non incluses à la Compagnie 9182-9374 Québec Inc. afin de procéder à l'inspection et à l'émission d'un certificat de conformité avant la remise en service de la passerelle

**RÉSOLUTION
2024-04-106**

**APPROBATION DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable préparé par Monsieur Carl Brousseau, datée du 19 février 2024, et qui est transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION
2024-04-107**

**CONTRAT DE LOCATION D'UN ESPACE PROMOTIONNEL À LA
MAISON DU TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire louer un espace promotionnel à la Maison du Tourisme du début mai à la fin d'octobre 2024 ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil approuve cette entente et autorise Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac un contrat de location d'un espace promotionnel à la Maison du Tourisme du début mai à la fin octobre 2024 au montant de 5 748,75\$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION
2024-04-108**

**INVITATION AU FORUM DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUEBEC
ET A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE se tiendra à Sainte-Pétronille les 2 et 3 mai 2024 le Forum des Plus Beaux Villages du Québec ainsi que l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Tadoussac est membre des Plus Beaux Villages du Québec ;

PAR CONSÉQUENT,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue Monsieur Richard Therrien, maire, à participer au Forum des Plus Beaux Villages du Québec et que les frais de déplacement et de séjour soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac.

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2023/ MAISON DU TOURISME

***Dépôt du bilan de la saison touristique 2023 à la Maison du Tourisme faisant état de l'accueil de 26 662 touristes enregistrés.

**RÉSOLUTION
2024-04-109**

STAGIAIRE EN URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil retienne la candidature de madame Annette Reigneau au sein de notre organisation pour un stage rémunéré d'une durée de 10 semaines au département de l'urbanisme, débutant le 27 mai prochain le tout selon la convention collective en vigueur pour la rémunération du poste de responsable de l'urbanisme et inspecteur.

**RÉSOLUTION
2024-04-110**

CONTRAT PONCTUEL/ TECHNICIENNE COMPTABLE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la signature d'un contrat ponctuel avec Madame Diane Gagnon, à titre de technicienne comptable et autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac ledit contrat.

**RÉSOLUTION
2024-04-111**

DÉMISSION DE LA TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le 4 avril 2024 Madame Linda Dubé a confirmé sa démission à titre de technicienne comptable;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la démission de Madame Linda Dubé à titre de technicienne comptable et qu'une lettre de remerciements lui soit transmise pour souligner son engagement au sein de notre organisation.

**RÉSOLUTION
2024-04-112**

AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN (NE) COMPTABLE;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière, a procédé à l'affichage de poste de technicien (ne) afin de combler le poste qui est vacant à la suite de la démission de Madame Linda Dubé.

**RÉSOLUTION
2024-04-113**

CONTRAT RESPONSABLE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE (3 MOIS)

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'affichage d'un nouveau poste de responsable de la gestion documentaire pour un besoin ponctuel de trois (3) mois.

**RÉSOLUTION
2024-04-114**

CONTRAT DE TRAVAIL DU RESPONSABLE DE PORT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac le contrat de travail de Monsieur Pierre Rodrigue, responsable de port et ce, pour une durée déterminée d'un an.

**RÉSOLUTION
2024-04-115**

EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE À L'INFORMATION ET LA CIRCULATION ROUTIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Régis Hovington à titre de chef d'équipe à l'information et à la circulation routière dans le cadre du contrat avec le ministère des Transports.

**RÉSOLUTION
2024-04-116**

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil dépose une demande d'aide financière aux célébrations de la Fête Nationale 2024 au montant de 5 000\$.

**RÉSOLUTION
2024-04-117**

ACQUISITION D'HORIZON MOBILE DE RADIOS PORTATIVES, MICRO ET BATTERIES AU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au renouvellement des équipements nécessaires aux opérations du service incendie;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'acquisition d'Horizon Mobile de radios portatives, micro et batterie représentant une somme de 3 063\$ taxes non incluses.

**RÉSOLUTION
2024-04-118**

RÉPARATION DES TROIS PORTES DE LA CASERNE INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la réparation des trois (3) portes de la caserne et octroi la réparation à la Compagnie Vitrierie Côté Inc. pour un montant de 4 111,75\$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION
2024-04-119**

AUTORISATION DE PROCÉDER AU LETTRAGE DE LA REMORQUE DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder au lettrage de la remorque de sauvetage et que les coûts soient partagés par la Municipalité de Sacré-Cœur et de la Municipalité de Tadoussac ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le lettrage de la remorque de sauvetage et octroi à la Compagnie Larouche Lettrage et Gravure de Baie Saint-Paul de procéder au lettrage pour un montant de 3 161,81\$ taxes incluses tel que soumis dans sa soumission datée du 12 février 2024

CORRESPONDANCE / CAUREQ-REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS

Dépôt d'une lettre de la CAUREQ datée du 14 février 2024.

LETTRE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE ET DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS/MOIS DE L'ARBRE

Dépôt d'une lettre de l'Association Forestière et du ministère des Ressources naturelles et Forêts concernant le Mois de l'Arbre.

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT NO 253-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS VISANT À CONTINGENTER LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DE TOUS GENRES AINSI QUE LES CHANGEMENTS D'USAGES EN LIEN AVEC L'HÉBERGEMENT ET LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Tadoussac tenue le 15^{ème} jour du mois d'avril 2024 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Mireille Pineault, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 253-48 modifiant le règlement 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications visant à contingenter les hébergements touristiques de tous genres ainsi que les changements d'usages en lien avec l'hébergement et les bâtiments accessoires.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 15^{ÈME} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024

Mireille Pineault, Conseillère

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 44 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 25.

**RÉSOLUTION
2024-04-120**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 25.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 11 et une personne par Internet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire